

Service Santé environnement

Courriel : ars-dd93-cssm-eau@ars.sante.fr

Téléphone : 01 41 60 71 25

Destinataire(s) :

MAIRIE DE MONTREUIL

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT D'EST ENSEMBLE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

REGIE EST ENSEMBLE

Commune de : MONTREUIL

Prélèvement et mesures de terrain du **12/03/2026 à 12h50** pour l'ARS, par le laboratoire :
EUROFINS HYDROLOGIE ÎLE DE FRANCE - SITE DE COURTABŒUF, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : EST ENSEMBLE CHOISY (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : ESAT MARSOULAN - EVIER SANITAIRE

Code point de surveillance : 0000003496 Code installation : 004253 Type d'analyse : SPD2

Code Sise analyse : 00147519 Référence laboratoire : 26V013850-001 Numéro de prélèvement : 09300147963

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09300147963 - page : 1)

Le mardi 24 mars 2026

Pour le Directeur Général et par délégation,
Pour le Directeur de la Délégation départementale de l'Essonne
ARS Ile-de-France et par délégation,
L'Ingénieur d'études sanitaires,

Signé Marie-Noëlle FRISCH

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire			Limites de qualité		Références de qualité	
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Sous produits de la désinfection						
Bromoforme	0,66	µg/L		100		
Chlorodibromométhane	4,20	µg/L		100		
Chloroforme	4,59	µg/L		100		
Dichloromonobromométhane	4,70	µg/L		100		
Trihalométhanés (4 substances)	14,2	µg/L		100		
Bromates	2	µg/L		10		
Chlorite en mg/L	<0,01	mg/L		0		
Chlorate	98	µg/L		250		
Acide bromoacétique	<1	µg/L				
Acide dibromoacétique	<1	µg/L				
Acide dichloroacétique	3	µg/L				
Acide monochloroacétique	<1	µg/L				
Acides haloacétiques	3	µg/L		60		
Acide trichloroacétique	<1,00	µg/L				

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1